



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SOUMIER - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - Mme BIOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme HERVIEU - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - Mme MASSU - M. MILLOT - M. NUDANT - M. PETITJEAN - Mme POPARD - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. SAUNIE - Mme TENENBAUM.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Programme Local de l'Habitat (PLH) - Habitat locatif social - SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE - Demande de subvention pour une opération d'acquisition en VEFA située 11, rue Louis Viardot à Dijon (10 logements PLUS).

SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE envisage d'acquérir, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement, 10 logements au sein de l'ensemble immobilier, « Résidence Jardin République », situé 11 rue Louis Viardot à Dijon et comportant au total 25 logements répartis en deux immeubles. Relevant d'un financement de l'Etat au titre du PLUS, cette opération répond aux objectifs de production et de diversification de l'habitat locatif social, ainsi qu'aux enjeux de mixité urbaine et sociale du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Afin de répondre plus efficacement aux besoins de soutien et de favoriser la réalisation de la programmation, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a, par délibération du 23 septembre 2004, approuvé de nouvelles dispositions de prise en charge partagée des déficits d'opérations d'habitat locatif social.

Conformément aux modalités définies, SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE, afin d'équilibrer le bilan de cette opération, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de :

- | | |
|---|----------|
| - subvention pour surcoût de construction : | 36 618 € |
| - subvention pour surcharge foncière : | 17 636 € |

Il est précisé que ce programme bénéficiera du concours financier de l'Etat, de la Ville de Dijon ainsi que de fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE – *11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs locatifs PLUS, située 11 rue Louis Viardot à Dijon, **deux subventions, d'un montant total de 54 254 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - subvention pour surcoût de construction : 36 618 €
 - subvention pour surcharge foncière : 17 636 €

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par SCIC HABITAT BOURGOGNE-CHAMPAGNE, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL. 2005



Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le **30 JUIN 2005**
Déposé en Préfecture le